

Arrondissement de
Strasbourg Campagne



COMMUNE DE KOLBSHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

(Extrait)

Séance du 12 décembre 2024
Sous la Présidence de
Madame KESSOURI Annie, Maire

Date de la convocation :
04/12/2024

Nombre de Conseillers élus :
15

Nombre de Conseillers en fonction :
15

Nombre de Conseillers présents :
12

Nombre de procurations :
3

Étaient présents la Maire : Mme KESSOURI Annie

Les Adjoints : MM : FISCHER Claude, RETTIG Patrick & BACHER Régis

Les Conseillers Municipaux et Conseillères Municipales :

Mmes : HALTER Michèle, FREYSS Marlène, KURTZ Sarah, MATTER Fanny

MM : DIEMER Thibaut, GRUNELIUS Jean-Marie, OBERHAUSER Lionel & SCHLUPP Julien

Absents : BAUR David, excusé (procuration à OBERHAUSER Lionel)
NOEPEL Mélanie, excusée (procuration à KURTZ Sarah)
HEYD Valérie, excusée (procuration à SCHLUPP Julien)

OBJET: Réception du Nouvel An 2024.

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'organiser une cérémonie d'échange de vœux à l'occasion de la Nouvelle Année. Cette cérémonie aura lieu à la Salle Socioculturelle le

Dimanche, 12 janvier 2025 à 17 heures.

Toute la population de la Commune y sera conviée, ainsi que les nouveaux arrivants, les participants au concours de fenêtres décorées et les participants à la journée citoyenne.

Une projection sera prévue pour revenir sur les moments forts de l'année.

Une collation sera servie à cette occasion.

L'ensemble des frais (bons d'achat, réception, cadeaux) sera pris en charge par le Budget Principal de la Commune.

OBJET: Repas annuel du personnel.

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de la prise en charge par le budget communal chaque année d'un repas du personnel.

La liste des participants au repas annuel du personnel est fixée comme suit :

- la Maire
- les Adjoints
- les Enseignants en poste à KOLBSHEIM
- les Agents communaux et les Agents de la structure périscolaire.

Les frais sont à imputer au compte 6232 du Budget principal de la Commune.

OBJET: Locations, loyers et tarifs divers pour l'année 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les loyers et tarifs suivants applicables en 2025. Le prix est applicable à la feuille (soit recto verso) :

- Photocopie feuille format A4 ou inf. en noir et blanc ou couleur : 0,15 €
- Photocopie feuille format A3 en noir et blanc : 0,30 €
- Droit de place autonome 5,00 €
- Droit de place avec raccordement 20€
- Garage rue du château 50€

OBJET : Tarifs de location de la salle socioculturelle au 01.01.2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de reconduire les tarifs votés en 2024.

Les tarifs sont fixés comme suit :

Catégorie de locataires	Salle complète	Petite salle
Personnes physiques ou morales ayant leur résidence principale en-dehors de la Commune	1 100,- €	700,- €
Personnes physiques ou morales ayant leur résidence principale dans la Commune	550,- €	350,- €
Locations de courte durée (maximum 4 heures)	150,- €	150,- €
Locations forfaitaires (maximum 2 heures) Pour des activités culturelles-sportives	10€/heure	-
Associations locales et Paroisses de Kolbsheim (pour des fêtes ou manifestations générant des recettes)	0,- €	0,- €
Écoles & Municipalité	0,- €	0,- €

Pour rappel, les locations de garnitures ne sont pas prises en charge par la Commune, mais par le Comité des fêtes.

Pour 2025, la location aux habitants de Breuschwickersheim sera autorisée en raison des travaux de rénovation de leur salle, au prix des extérieurs.

OBJET: Rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 stipulant que « le Conseil Municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du Rapport annuel adopté par cet établissement »,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport cité ci-dessus, donne acte à Madame la Maire de la présentation de ce rapport qui n'appelle aucune observation de sa part.

Il ressort de ce rapport, que la quantité d'ordures traitées s'élève en 2023 à :

- 211.3kg/an/hab pour les ordures ménagères (contre 238.7 en 2022)
- 58,8 kg/an/hab pour la collecte sélective (contre 58.5 en 2022)
- 24.5 kg/an/hab pour le verre (contre 25.4 en 2023) soit -4.1% de tonnes de verres collectés

OBJET: Présentation du rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service public de l'eau et de l'assainissement.

Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 stipulant que « le Conseil Municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du Rapport annuel adopté par cet établissement », Madame la Maire présente au Conseil Municipal

le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, approuvé par l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport cité ci-dessus, donne acte à Madame la Maire de la présentation de ce rapport qui n'appelle aucune observation de sa part.

Le prix global du m³ d'eau pour Kolbsheim au 1^{er} janvier 2023 est de 2.93-€ (contre 2.88€ en 2022).

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Monsieur BAUR David ne prend pas part au vote.

Madame la Maire informe que Johanna est actuellement en CDD sur un poste d'adjoint technique. Le renouvellement prévu initialement en décembre n'a pu être reconduit dans les mêmes conditions en raison d'un changement de seuil (seuil démographique de + de 1000 habitants). Ainsi, deux possibilités s'offraient à nous : La nommer stagiaire ou la changer de grade. Johanna ne souhaite pas être titulaire de la fonction publique. Or, nous ne pourrions à terme (6 ans maximum de CDD puis CDI) lui proposer un CDI sur un grade accessible sans concours, d'où le changement de grade pour prétendre éventuellement à un CDI sur un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé qui précède ;

Décide à l'unanimité :

- 1°) la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025
- 2°) de charger Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération, notamment la signature du contrat de Madame TRUTTMANN Johana en tant que contractuelle sur ce poste

OBJET : Divers

- **Date du prochain conseil** : jeudi 30 janvier 2024
- **Fête des aînés** : La fête se tiendra le 15 décembre à 12H à la salle socioculturelle. 91 participants ont été recensés incluant les membres du Conseil. Le traiteur sélectionné est SHWOOB pour le menu et les desserts seront confectionnés par l'épicière.
- **Cimetière** : Nous avons fait appel à un juriste en droit funéraire pour réaliser un diagnostic des deux cimetières et nous accompagner dans la création d'une forêt cinéraire à l'ancien cimetière. Son rapport vous sera transmis dans les meilleurs délais.
Quelques chiffres : 203 tombes ont été recensées dont 26 non entretenues. 8 cases sur 12 sont concédées dans le columbarium. 160 places disponibles à l'heure actuelle.
- **Ancienne école** : L'AG se tiendra le 15 décembre à 10h. La dissolution n'a pas pu être délibérée en raison de l'absence de quorum au mois de novembre.
- **Pêche** : Contrôle des gardes pêche au niveau de la Bruche : Tous les propriétaires riverains devaient donner le droit de pêche à l'association tous les 99 ans. La Fédération demande à ce que la Commune s'en occupe. Selon le Conseil, c'est à la Fédération de s'en charger.
- **Duathlon** : Circulation interdite dans une grande partie du village le 30 mars prochain en raison du Duathlon du triangle de 9h30 à 10h30 puis de 14h à 17h. Un arrêté sera pris lorsque nous aurons les modalités définitives.

**Pour extrait certifié conforme,
KOLBSHEIM, le 12 décembre 2024**

La Maire,

Annie KESSOURI



